



PANORAMA DE PRESSE

08/07/2010

CGT

Sommaire

Syndicalisme (6 Documents)

L'Humanité - 08/07/2010 - [Victoire pour les « esclaves » du CEA](#) (334 mots)

Dans les filets de la sous-traitance en cascade, on finit toujours, fatalement, par trouver des cas d'esclavage moderne. Ainsi, sur le site du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Cadarache (Bo...

L'Humanité - 07/07/2010 - [« Rémy Pflimlin trouvera la CGT face à lui »](#) (539 mots)

A la veille de l'audition, par le CSA, de Rémy Pflimlin, du nouveau PDG de France Télévisions, Jean-François Téaldi, le représentant de la CGT à France Télévisions donne son avis.

L'Humanité - 07/07/2010 - [Fret : de premières avancées](#) (461 mots)

350 personnes se sont rassemblées hier devant l'Assemblée nationale. Syndicats de cheminots, élus et associations appellent à poursuivre et amplifier une mobilisation pour le fret ferroviaire qui commence à payer.

La Tribune - 08/07/2010 - [Rififi à la CGC autour de la création d'un nouveau syndicat en 2011](#) (348 mots)

L'organisation des cadres veut créer une troisième force syndicale généraliste en France.

Le Figaro Economie (matin) - 08/07/2010 - [La CFE-CGC veut créer un syndicat généraliste début 2011](#) (564 mots)

SOCIAL Bernard van Craeynest n'en démord pas : la CFE-CGC doit évoluer ou elle mourra. Le président de la centrale des cadres a proposé mardi à son comité directeur un calendrier en vue de créer en...

Libération - 08/07/2010 - [Syndicats et petits patrons unis contre le Medef](#) (692 mots)

Une image rare : des organisations patronales faisant front aux côtés des syndicats de salariés pour défendre la représentation collective. Sur le dossier des très petites entreprises, les patrons de...

Actualité sociale (6 Documents)

20 Minutes - 08/07/2010 - [CET ÉTÉ, LABEUR RIME AVEC SUEUR](#) (340 mots)

Les vacances, c'est du boulot. Ils sont étudiants ou tout juste diplômés, et pour eux, juillet et août seront synonymes de turbin. Sur la digue des Alliés, à Dunkerque, cafés et restos ont fait le pl...

L'Humanité - 08/07/2010 - [Près de 4 millions de salariés privés de droit syndical](#) (829 mots)

Le projet de loi sur le dialogue social dans les très petites entreprises est arrivé en débat à l'Assemblée nationale hier, amputé de son article 6 qui instituait un droit de représentation syndicale par la création de commissions paritaires.

Les Echos - 08/07/2010 - [Syndicats dans les TPE : bras de fer entre Woerth et Copé](#) (549 mots)

L'Assemblée nationale devait entamer, hier soir, l'examen du très polémique projet de loi sur le dialogue social dans les TPE. Le gouvernement continue à défendre la création de commissions, les députés UMP y restent opposés.

Libération - 08/07/2010 - [L'UMP repousse les TPE dans leur désert syndical](#) (948 mots)

La politique sociale du gouvernement devait prendre un sérieux coup, hier soir, lors de l'examen à l'Assemblée du projet de loi sur le dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). Les dép...

Les Echos - 08/07/2010 - [L'Etat met à contribution les fonds de la formation, les syndicats sont furieux](#) (526 mots)

Pour stabiliser les dépenses de l'Etat en matière d'emploi et de travail, le document d'orientation budgétaire prévoit de ponctionner une partie des excédents du Fonds de sécurisation des parcours professionnels, financé pour l'essentiel par une contribution de 13 % sur les fonds de la formation professionnelle.

La Nouvelle République Centre-Ouest - 08/07/2010 - [16.000 suppressions de postes à la rentrée 2011](#) (290 mots)

L'Éducation nationale va voir ses effectifs amputés de 16.000 postes l'an prochain dans le cadre de la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, a annoncé hier...

Protection sociale (6 Documents)

L'Humanité - 07/07/2010 - [Retraités ponctionnés](#) (354 mots)

Les députés UMP prônent le recours aux assurances et la hausse de la CSG pour financer la dépendance.

Les Echos - 08/07/2010 - [« La Halde va s'autosaisir de la question des retraites des femmes »](#) (804 mots)

...

Les Echos - 08/07/2010 - [L'aide à l'acquisition d'une assurance complémentaire santé bientôt améliorée](#) (481 mots)

Le seuil de revenus à respecter pour pouvoir bénéficier de l'aide à l'acquisition d'un contrat avec une mutuelle, assurance ou institution de prévoyance sera relevé en 2011. Coût de cette amélioration : 45 millions d'euros.

Mediapart - 06/07/2010 - [Eric Woerth peut-il rester le ministre des retraites?](#) (1169 mots)

Êtes-vous un ministre «affaibli», lui a demandé Laurence Ferrari sur TF1? Non, dit Eric Woerth, qui veut rester le ministre des retraites. Mais en a-t-il vraiment les moyens?

Europe Information - 08/07/2010 - [SÉCURITÉ SOCIALE : SAUVER LES PENSIONS EN TRAVAILLANT PLUS ET PLUS LONGTEMPS](#) (791 mots)

En présentant son Livre vert sur l'avenir des pensions le 7 juillet, la Commission européenne s'est voulue prudente : ce document représente un point de départ, il doit, par essence, être enrichi par...

Les Echos - 08/07/2010 - [Modèles sociaux : convergences et divergences](#) (1376 mots)

L'heure, pour les différents modèles sociaux occidentaux, est, depuis des décennies, à la réforme. Quels sont les mouvements à l'œuvre ? Comment comparer ? Quelles perspectives ? Trois ouvrages en anglais pour quelques jalons et interrogations.

Europe et international (2 Documents)

La Croix - 08/07/2010 - [La crise a conduit 17 millions de salariés au chômage dans les pays industrialisés](#) (782 mots)

Le rapport publié hier par l'OCDE insiste sur le besoin d'une plus grande flexibilité du marché du travail dans les pays développés

Le Monde - 08/07/2010 - [L'Allemagne est-elle un modèle ?](#) (1384 mots)

Les uns s'extasient sur son " modèle ", les autres brocardent ses " fausses vertus ". L'Allemagne et sa politique économique récoltent tour à tour louanges et griefs. Berlin, de son côté, se pose vol...

Syndicalisme

Jeudi 8 Juillet 2010

Social-Eco

Victoire pour les « esclaves » du CEA

Dans les filets de la sous-traitance en cascade, on finit toujours, fatalement, par trouver des cas d'esclavage moderne. Ainsi, sur le site du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Cadarache (Bouches-du-Rhône), huit intérimaires originaires de Guinée-Bissau et de Gambie, salariés d'une agence portugaise (Travel Works) travaillant pour une société familiale locale (SAMT) sous-traitante d'un groupe de génie civil (Razel), lui-même prestataire de services pour les donneurs d'ordre, Areva et le CEA, viennent de remporter une belle victoire, après deux mois d'une grève soutenue par la CGT. Le 12 mai dernier, ils se présentent à l'union locale de

Manosque pour demander de l'aide : détachés en contrat de mission de six mois sur le chantier du réacteur Jules-Horowitz (RJH), un réacteur expérimental destiné à la recherche pour les centrales électronucléaires, ils ont été brutalement licenciés parce qu'ils réclamaient le paiement de leurs salaires et la mise à disposition gratuite d'équipements de protection individuelle.

Dans un communiqué publié mardi soir, plusieurs organisations de la CGT (Union syndicale de l'intérim, Union syndicale de la construction, union départementale, unions locales) saluent une lutte « exemplaire ». « La détermination des salariés et la fermeté de toutes les

organisations de la CGT engagées dans ce conflit ont fait rétablir le droit social français, écrit le syndicat. La société Travel Works a finalement assumé ses responsabilités. Elle a versé les salaires non payés pendant leur séjour sur le site et surtout ceux correspondant à la période de mission dont la fin était prévue en septembre, tel que le stipule la législation du travail temporaire. A savoir : 8 500 euros par salarié. La victoire est donc totale ! »

Venus du Portugal à Cadarache, huit intérimaires ont gagné avec l'appui de la CGT.

T. L.

Mercredi 7 Juillet 2010

Médias

« Rémy Pflimlin trouvera la CGT face à lui »

A la veille de l'audition, par le CSA, de Rémy Pflimlin, du nouveau PDG de France Télévisions, Jean-François Téaldi, le représentant de la CGT à France Télévisions donne son avis.

Comment la CGT réagit-elle à la nomination de Rémy Pflimlin à la tête de France Télévisions ?

Jean-François Téaldi. La CGT ne choisit pas ses patrons. Mais, entre quelqu'un qui a fait toute sa carrière dans le privé (comme Alexandre Bompard, PDG d'Europe 1, pressenti pour le poste NDLR) et quelqu'un qui a passé quelques années dans l'audiovisuel public, nous sommes satisfaits, surtout dans le contexte difficile que traverse France Télévisions. Nous en saurons plus sur ses choix éditoriaux et sociaux au moment de son audition par le CSA. Lorsque Patrick de Carolis a été entendu, c'est là que nous avons appris qu'il voulait détruire les conventions collectives et les IRP.

Sur quels chantiers attendez-vous Rémy Pflimlin ?

Jean-François Téaldi. Il en a plusieurs devant lui ! Nous attendons ses propositions sur les deux ans de retard que nous avons pris avec le global médias, sur le remplacement des 900 départs en préretraite, sur la relance des programmes régionaux

de France 3, aujourd'hui réduits à leur plus simple expression, et la fabrication de programmes pour RFO dans les départements ultra-marins. Nous souhaitons aussi qu'il reprenne les négociations sur les conventions collectives, en améliorant les points litigieux, le maintien de la publicité en interne. Enfin, que, dans la perspective de 2012, il assure l'indépendance des rédactions face à Sarkozy. S'il va sur ces terrains, nous irons dans son sens. Sinon, il trouvera la CGT face à lui.

Vous pensez qu'il a les moyens de lutter contre les volontés du président de la République ?

Jean-François Téaldi. . On oublie trop souvent que Sarkozy ne s'est pas simplement arrogé le droit de nommer les dirigeants de l'audiovisuel public. Il peut aussi mettre fin à leur mandat quand il le veut. C'est une sacrée épée de Damoclès au-dessus de leur tête.

Certains à France Télévisions se sentent soulagés par cette nomination. Et vous ?

Jean-François Téaldi. Rémy Pflimlin,

qui est présenté comme un sauveur, a eu sur le dos la plus longue grève de l'existence de France 3, soit cinq semaines, en novembre 2002. Là, on annonce que le DRH de Radio France, Patrice Papet, lui serait adjoint, ce qui, d'un point de vue social, est plutôt une bonne nouvelle. Quel discours allez-vous lui tenir sur l'indépendance des chaînes ?

Jean-François Téaldi. Face à l'échéance de 2012, il faut absolument respecter le pluralisme. On ne peut pas simplement mettre sur le dos de la hausse de la TNT le fait que l'audience de nos journaux s'érode. Il n'y a pas de débats pluralistes sur nos antennes. Cette posture doit être combattue. Sur les retraites, par exemple, il aurait fallu un grand débat, contradictoire, et en prime time. Sa vision d'une télévision pleinement citoyenne, ce sera sans doute une de mes premières questions...

Entretien réalisé par Caroline Constant

Mercredi 7 Juillet 2010

Social-Eco

Fret : de premières avancées

350 personnes se sont rassemblées hier devant l'Assemblée nationale. Syndicats de cheminots, élus et associations appellent à poursuivre et amplifier une mobilisation pour le fret ferroviaire qui commence à payer.

Tout un symbole. Place Édouard-Herriot, à deux pas de l'Assemblée nationale, un poids lourd trône sur une voie de chemin de fer. Le message est on ne peut plus clair. Les participants au rassemblement « pour revoir d'urgence le plan fret de la SNCF » affichent clairement leur objectif : « mettre les camions sur les trains ». Trois cent cinquante personnes parmi lesquels de nombreux cheminots CGT, UNSA et CFDT, des délégations des associations de défense de l'environnement (Réseau action climat, WWF, Greenpeace, Les amis de la terre, Agir pour l'environnement) et des élus représentants de toutes les sensibilités de la gauche. Tous venus réaffirmer leur exigence d'« un moratoire sur le plan fret de la SNCF » et « l'ouverture d'un débat national » sur la politique de transport, comme le demande l'appel relayé par

l'Association nationale des élus communistes et républicains.

Avec un peu de retard sur l'horaire, la délégation reçue par le ministre du développement durable et de l'environnement, Jean-Louis Borloo, rejoint les manifestants. Secrétaire général de l'Union interfédérale des transports CGT, Daniel Geneste rend compte : « Le gouvernement a affirmé qu'il ne renonçait pas à l'instauration de la taxe poids lourds, qu'une nouvelle lettre de cadrage sur le fret serait envoyée au président de la SNCF et que l'impact en matière de gaz à effet de serre de la stratégie de la SNCF ferait l'objet d'une nouvelle étude. » Ces annonces témoignent, selon les organisateurs du rassemblement, de l'embaras du gouvernement. « Le front uni des syndicats et des ONG de défense de l'environnement, l'engagement croissant d'élus de gauche de toutes sensibilités, la récente prise de

position des clients de la SNCF (voir l'Humanité d'hier mardi 6 juillet) commencent à porter leurs fruits », explique le secrétaire général de la CGT cheminots, Didier Le Reste.

« De premières avancées à mettre au crédit de la mobilisation », estime aussi le conseiller régional PCF Pierre Mathieu, au nom des 365 premiers signataires de l'appel. « Mais le compte n'y est pas », estime la délégation, dont faisait également partie Olivier Louchard du Réseau action climat. « Le ministère, pour l'instant, refuse toujours notamment de remettre en cause la casse du wagon isolé », explique Didier Le Reste. Hier, les partisans du rail ont « entrouvert la porte » à une remise à plat de la stratégie fret, il leur faut maintenant « donner le coup d'épaule ». Et Pierre Mathieu d'appeler à signer et faire signer l'appel.

Pierre-Henri Lab



Edition de La Tribune

Jeudi 8 Juillet 2010

Politique France

syndicats

Rififi à la CGC autour de la création d'un nouveau syndicat en 2011

L'organisation des cadres veut créer une troisième force syndicale généraliste en France.

Le 18 février, Bernard Van Craeynest (BVC) était réélu à la tête de la CFE-CGC avec 78 % des voix et promettait un débat ouvert sur l'avenir de son syndicat. Mardi 6 juillet, le responsable syndical proposait au comité directeur de la centrale des cadres de créer un nouveau syndicat en janvier 2011. Son objectif est simple. Il veut créer la troisième force syndicale du pays, derrière la CGT et la CFDT.

Si elle voyait le jour, cette nouvelle confédération aurait tout juste l'ancienneté minimale de deux ans requise au 1er janvier 2013, comme le prévoit la loi sur la représentativité du 20 août 2008. Et la CFE-CGC actuelle disparaîtrait à terme. Le

projet, concocté par le cabinet de droit social Mauger Associés, suscite déjà nombre de critiques. En effet, si le président Van Craeynest a réussi à valider le principe de groupes de travail chargés de réfléchir à la création de la future confédération par 28 voix pour, il doit aussi composer avec... 25 abstentions.

DANS LA TOURMENTE

Certaines fédérations et syndicats risquent en effet de ne pas vouloir entendre parler de ce projet... et de claquer la porte. Ce qui n'arrangerait pas les affaires des concepteurs du projet qui, pour créer une troisième force syndicale, devront à terme

s'allier avec d'autres syndicats. Avec l'Unsa - où un mariage a un temps été envisagé puis repoussé par la CFE-CGC compte-tenu des remous que cela avait créé en interne - les contacts ne sont pas totalement rompus. En revanche, avec la CFTC et FO, le sujet n'a jamais été vraiment discuté au fond.

Voilà donc la CFE-CGC partie pour quelques mois de tourmente. Car les anti-BVC entendent se mobiliser sur le plan juridique pour empêcher la création du nouveau syndicat au 1er janvier prochain. I.M.

Jeudi 8 Juillet 2010

Entreprises

La CFE-CGC veut créer un syndicat généraliste début 2011

La centrale des cadres s'est donné deux mois pour trouver avec qui constituer la 3e force syndicale du pays.

SOCIAL Bernard van Craeynest n'en démord pas : la CFE-CGC doit évoluer ou elle mourra. Le président de la centrale des cadres a proposé mardi à son comité directeur un calendrier en vue de créer en janvier 2011 une nouvelle organisation généraliste dans laquelle la CFE-CGC se fondra en 2013. « Nous appliquons le programme sur lequel nous avons été élus en février : renforcer notre spécificité catégorielle et avancer sur la création d'une troisième force syndicale généraliste », justifie Carole Couvert, la secrétaire générale de la CFE-CGC. Nous avons identifié en juin les sites sur lesquels nous développer et nous passons à la phase de réflexion sur la création d'une centrale généraliste. »

Quatre groupes de travail vont plancher cet été pour trouver « avec qui » s'allier, choisir un nom à la future entité - commençant si possible par A « pour être en tête des communiqués » -, réfléchir aux services à proposer aux adhérents et rédiger une ébauche de statuts.

Objectif : présenter les premières conclusions début septembre et valider les définitives en novembre. « C'est un calendrier un peu serré », regrette Charles Bonnissol, le patron de la fédération de la fonction publique. « On n'a pas le choix », rétorque Régis dos Santos, son homologue des banques. Cela fait 18 mois que ce dossier traîne à cause de ceux qui refusent de voir la réalité en face. »

Forte opposition interne

Or il y a urgence. Pour être jugé représentatif en 2013, un syndicat devra avoir deux ans de vie. D'où la nécessité de créer la nouvelle entité au plus tard début 2011 pour tenir le délai. Reste cependant deux problèmes de taille. D'abord, avec qui s'allier ? Ni la CFTC, ni l'Unsa, ni FO ne se disent intéressées. « On travaillait sur une charte d'alliance locale et un pacte de non-agression, mais pas sur une fusion », s'étrangle Jacques Voisin, le président de la CFTC. « Nous avons notre propre

dynamique de développement », abonde Alain Olive, le secrétaire général de l'Unsa, échaudé par l'échec de sa fusion avec la CFE-CGC il y a un an. On ne peut pas reprendre les choses comme si rien ne s'était passé. » Même fin de non-recevoir chez FO où l'on ne croit « pas à un rapprochement par le haut » et où l'on juge la CFE-CGC « aux abois ».

L'autre problème réside dans l'opposition interne de certaines fédérations à devenir un syndicat généraliste. « La dimension catégorielle doit subsister », résume Charles Bonnissol. « C'est un combat entre les modernistes et ceux qui s'accrochent à une gloire passée », répond Régis dos Santos. « On fait face à une minorité qui met en jeu l'avenir de la centrale », souffle Carole Couvert. On ne peut pas attendre sans réagir que la loi sur la représentativité nous balaie du paysage en 2013. »

Marc Landré



Jeudi 8 Juillet 2010

Économie

Syndicats et petits patrons unis contre le Medef

Artisans, professions libérales et agriculteurs dénoncent le détricotage d'une réforme nécessaire.

Une image rare : des organisations patronales faisant front aux côtés des syndicats de salariés pour défendre la représentation collective. Sur le dossier des très petites entreprises, les patrons de l'artisanat (UPA), des professions libérales (UNAPL) et de l'agriculture (FNSEA) relaient la CFDT et la CGT pour appeler au maintien dans sa globalité du texte de loi sur le dialogue social dans les TPE. Et surtout de conserver l'article créant des commissions régionales où siègent paritamment syndicats de salariés et employeurs. Ils y ont un intérêt bien compris.

«**Prud'hommes**». «80% des conflits prud'homaux proviennent des TPE, justifie Claude Chapuis, de l'UPA Rhône-Alpes. «*Le dialogue social ne se fait pas naturellement.*» Souvent le patron méconnaît ou ignore le droit du travail. «*Il est dans la production au quotidien et il n'a pas les moyens de payer une DRH*», poursuit-il. En créant des commissions paritaires régionales, «*on peut aplanir des conflits sur l'interprétation des conventions collectives, trouver des solutions avant d'aller aux prud'hommes*», croit Gérard Goupil, secrétaire général de l'UNAPL.

Outre l'enjeu de «fluidification» des rapports entre employés et employeurs, les commissions régionales permettent aux TPE de mutualiser leurs moyens pour fidéliser leurs salariés.

Individuellement, elles n'atteignent pas les seuils requis en nombre de salariés pour créer des comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) ou des comités d'entreprise (CE) qui gèrent les questions de sécurité et de santé au travail, proposent Chèque Déjeuner, Chèque-Vacances, régimes de prévoyance et complémentaire santé... Un enjeu de taille pour ces petites entreprises. «*Nous souhaitons avoir du personnel qualifié qui ne soit pas aspiré par les grandes entreprises*, insiste Chapuis. *Il faut qu'on ait les mêmes avantages qu'elles, qu'on produise des dispositifs de gestion sociale.*»

«*On veut faire la promotion de nos métiers*, corrobore Berlioz-Curlet. *Créer des lieux de réflexion sur les plans de carrière, la formation...*» Sans attendre une loi, des secteurs professionnels se sont pris en main. A l'image des professions libérales. «*L'UNAPL a entamé une négociation qui doit se terminer cette semaine, qui crée des commissions interprofessionnelles régionales*, explique son secrétaire général, Gérard Goupil. *On pourra balayer les questions d'égalité hommes-femmes, d'emploi des seniors, de conciliation vie privée-vie professionnelle.*»

Lobby. Idem dans l'agriculture. «*Il y a vingt ans, on a signé un accord sur le dialogue social avec la FNSEA*, se

souvient Jean-François Milliat, secrétaire confédéral à la CFDT. *Et aucune organisation patronale n'a trouvé à redire.*» Avec à la clé : une trentaine de CHSCT départementaux, des associations paritaires sur l'emploi et la formation dans les départements et les régions, qui ont permis, par exemple, d'améliorer l'hébergement des saisonniers.

Du côté de l'artisanat, la métallurgie et le bâtiment disposent de commissions régionales «*qui évoquent les questions d'indemnités de déplacement, de salaire minimum*», rappelle Milliat. Ailleurs dans l'artisanat, une quinzaine de commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat (CPRIA) sont en train de se monter. Elles résultent d'un accord de 2001 entre l'UPA et les syndicats de salariés, combattu devant les juridictions pendant huit ans par la CGPME et le Medef. A l'UPA, on espère ainsi à terme se poser en lobby. Le dialogue social, un pouvoir que ne sont pas prêts de lâcher la CGPME et le Medef ? Pour Alain Berlioz-Curlet, président de l'UPA Rhône-Alpes, c'est évident. «*Leur objectif est que les entreprises artisanales soient des sous-traitants disciplinés.*»

J.P.

Actualité sociale



Edition de Lille

Jeudi 8 Juillet 2010

REPORTAGE Les places sont chères pour un travail saisonnier sur le littoral

CET ÉTÉ, LABEUR RIME AVEC SUEUR



En Nord-Pas-de-Calais, ils sont environ 34 000 travailleurs à mouiller la chemise pour la saison touristique. Les vacances, c'est du boulot. Ils sont étudiants ou tout juste diplômés, et pour eux, juillet et août seront synonymes de turbin. Sur la digue des Alliés, à Dunkerque, cafés et restos ont fait le plein de travailleurs saisonniers, embauchés pour la cuisine ou le service. Et ce mercredi midi, malgré un soleil un peu voilé, les clients sont là. « La restauration, c'est fatiguant mais il y a une bonne ambiance », assure Laurin, 18 ans, serveuse à la *Moule Rit*, avec son tee-shirt aux couleurs de l'établissement.

Mauvaise réputation

Mais certains saisonniers sont à la peine. « C'est dur, confie Deborah, 20 ans. Les horaires sont compliqués et il faut supporter les humeurs des clients ». La jeune fille avale rapidement son repas en terrasse avant le rush de midi. Un peu plus loin, près de l'office de tourisme, Sarah, agent d'accueil à la ville, surveille l'entrée des automobiles sur la digue. Elle a préféré ce contrat de deux semaines à la chaleur des cuisines. « Les conditions de travail ne sont pas bonnes et les saisonniers sont exploités », estime-t-elle. La plupart des étudiants fustigent la Belgique. « On m'a dit d'éviter ce pays, rapporte Justine, 18 ans. Là-bas, ils ne sont pas très clairs sur les paiements et les conditions de travail. » Étudiante en droit, elle a attendu six mois avant de décrocher une place. « Dans le Dunkerquois, les grosses entreprises industrielles n'embauchent plus l'été », regrette Louise, 21 ans. Elle a réussi à obtenir un CDD dans une agence immobilière. Ce qui la dispense, à son grand plaisir, du coup de feu de midi.

CONTRATS

Le statut de « saisonnier », réservé à certains métiers périodiques, est plus avantageux pour l'employeur qu'un CDD, puisqu'il ne comporte pas de prime de précarité.

GABRIEL THIERRY

Jeudi 8 Juillet 2010

Social-Eco

Près de 4 millions de salariés privés de droit syndical

Le projet de loi sur le dialogue social dans les très petites entreprises est arrivé en débat à l'Assemblée nationale hier, amputé de son article 6 qui instituait un droit de représentation syndicale par la création de commissions paritaires.

C'est un feuilleton parlementaire de plus pour Éric Woerth. Le ministre du Travail a dû se résoudre à présenter hier soir un amendement contre une décision de son camp, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur le dialogue social dans les très petites entreprises (TPE) à l'Assemblée nationale. Non que les désaccords soient si importants entre le gouvernement et sa majorité parlementaire, mais à l'heure où l'UMP serre les rangs pour sauver le poste du ministre en chef sur la réforme des retraites, il apparaît de mauvais goût de se diviser sur l'opportunité d'offrir aux salariés de TPE le droit à une représentation syndicale.

Réparer une injustice

Ce projet de loi est en fait un complément législatif à la loi du 20 août 2008, qui a profondément modifié les règles du dialogue social et de la représentativité syndicale, dorénavant fondée sur le vote des salariés. Pour les TPE, la loi du 20 août établit deux objectifs, liés entre eux : « renforcer l'effectivité de la représentation collective » des personnels et leur permettre de participer au vote de représentativité syndicale. Voilà qui promettait de réparer une injustice puisqu'en France, les entreprises de moins de 11 salariés n'ont aucune obligation légale de mettre en place des institutions représentatives du personnel, élection de délégués du personnel ou mise en place d'un comité d'entreprise. Plus de 4 millions de salariés, soit un quart de la population active, sont, de fait, privés de droit syndical dans leur entreprise et n'ont jamais l'occasion

de participer à une élection professionnelle.

Qu'à cela ne tienne ! Les deux principales organisations patronales, le Medef et la Confédération générale des petites entreprise (CGPME), ont mené un lobbying d'enfer pour interdire aux syndicats de pousser la porte des petites entreprises. Avec des arguments dignes d'un antisindicalisme primaire. Alors que 80 % des contentieux prud'homaux concernent les TPE, Stéphane Brousse, président du comité TPE-PME du Medef, veut croire « qu'il n'existe pas de problème de dialogue social entre les salariés et les employeurs dans les très petites entreprises. Pourquoi vouloir rajouter des contraintes et de la bureaucratie ? » ose-t-il questionner. Quant à la CGPME, son président, Jean-François Roubaud, s'effraie de « voir s'immiscer au sein des TPE des personnes extérieures à l'entreprise » et considère que « là où règnent la franchise et le dialogue direct, on va introduire la suspicion et la bureaucratie ». En commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, ces organisations patronales ont fait ami-ami avec l'UMP au point que la majorité présidentielle, emmenée par son chef de file, Jean-François Copé, s'est autorisé à supprimer l'article 6 du projet de loi instituant la mise en place de commissions paritaires territoriales. Le Sénat avait déjà passablement raboté cette mesure en la rendant facultative, ce qui, selon Roland Muzeau, porte-parole des députés communistes, « constituait d'ores et déjà un scandale car cela signifiait que la liberté syndicale,

droit fondamental censé constituer une contrepartie au droit de propriété et à la liberté d'entreprendre de l'employeur, ne pouvait s'exercer qu'avec l'accord de l'employeur ».

L'esprit de la loi

Les députés communistes et socialistes ont donc, chacun de leur côté, redéposé des amendements pour tenter de réintroduire dans le texte un droit de négociation sociale pour les salariés des très petites entreprises. « Nous avons proposé de réintégrer l'article 6, avec des dispositions renforcées, notamment pour rendre obligatoire la création de commissions paritaires et favoriser leur implantation à tous les niveaux, local, départemental, régional et national », explique Roland Muzeau. De son côté, pour ne pas perdre la face et tenter de respecter l'esprit de la loi d'août 2008, éric Woerth a présenté un amendement du gouvernement vidant encore un peu plus de leur contenu les commissions paritaires. Elles ne seraient plus chargées du « suivi de l'application des accords collectifs » mais n'auraient qu'une fonction de conseil. Même « light », il n'est pas sûr que l'article soit rétabli. Pas sûr en fait que le gouvernement en ait réellement envie. Selon Jean-François Copé, Nicolas Sarkozy a fait savoir que « c'est à l'Assemblée de trancher la question ». Le président du groupe UMP a pris ce message comme un feu vert pour continuer alors d'affirmer qu'il voterait contre cette disposition si elle était réintroduite dans le texte.

Paule Masson

Tous droits réservés : L'Humanité
569293B980D0F60865851A50CE0F712370D0E00577370BA860097B2

Diff. 55 629 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 8 Juillet 2010

France

Syndicats dans les TPE : bras de fer entre Woerth et Copé

L'Assemblée nationale devait entamer, hier soir, l'examen du très polémique projet de loi sur le dialogue social dans les TPE. Le gouvernement continue à défendre la création de commissions, les députés UMP y restent opposés.

C'est l'« autre » combat d'Eric Woerth. Le ministre du Travail doit faire face à la fronde des parlementaires UMP sur le projet de loi à propos du dialogue social dans les TPE (moins de 11 salariés), dont l'examen a débuté hier soir à l'Assemblée nationale. Emmenés par leur chef de file, Jean-François Copé, les députés de la majorité ont supprimé du texte, la semaine dernière, en commission des Affaires sociales, sa mesure phare : la création, facultative et par accord, de commissions paritaires territoriales. Le ministère du Travail devait déposer un amendement en séance afin de rétablir ces commissions chargées « d'apporter un appui collectif » aux salariés et employeurs des TPE et de « permettre le renforcement du dialogue social », selon les termes de l'amendement, qui devait être examiné hier soir ou ce matin.

Pour emporter l'adhésion des députés de sa majorité, Eric Woerth a tenté de montrer que l'amendement gouvernemental restreint en fait les dispositions existantes, la création de commissions territoriales étant permise depuis 2004 (« Les Echos »

du 10 juin). « Sans cet amendement, les commissions pourront être mises en place avec des pouvoirs très larges », a-t-il ainsi prévenu.

Claquement de porte

Les députés UMP redoutent que ces commissions ne créent de « nouvelles entraves » inutiles et contre-productives dans des TPE où le dialogue social « direct et naturel » fonctionne tout seul. Cet argumentaire reprend directement celui du Medef et de la CGPME, auteurs d'un très intense lobbying contre le projet gouvernemental. Le tout sur fond de guerre du patronat, l'UPA (artisans) étant, comme les syndicats (sauf FO), très attachée à la création des commissions paritaires. Hier, l'UPA et les syndicats ont même claqué la porte de la délibération sociale sur la refonte des IRP (représentation du personnel) pour protester contre le Medef et la CGPME.

Dans une alliance à front renversé, le gouvernement peut toutefois compter sur l'appui du groupe socialiste et des députés du Nouveau Centre. « Nous soutiendrons son amendement pour éviter la politique du pire et dénoncer

la position ringarde et surréaliste des députés UMP », expliquait hier Alain Vidalies (PS). Tout devait dès lors dépendre du nombre de députés UMP prêts à faire pencher la balance en soutenant le gouvernement. « La rédaction de l'amendement gouvernemental est limpide. Il n'y a plus aucune raison de dire que le texte ouvre la porte des TPE au "diable syndical" comme l'avancent certains. Si le débat est objectif et pas fantasmagorique, l'amendement doit passer », insiste Dominique Dord (UMP), rapporteur du texte.

A défaut, la Rue de Grenelle aurait une dernière carte à jouer en tentant de faire fléchir la commission mixte paritaire (7 députés et 7 sénateurs), chargée d'élaborer un texte de compromis entre Assemblée et Sénat. Hier, Jean-François Copé a toutefois prévenu que « ça serait une très mauvaise manière ! »

DEREK PERROTTE

Lire également l'éditorial d'Arnaud Le Gal page 12.



Jeudi 8 Juillet 2010

Économie

ANALYSE

L'UMP repousse les TPE dans leur désert syndical

La réforme de la représentativité qui devait être votée cette nuit a été vidée de son contenu. Et 4 millions de salariés restent sur le carreau.

La politique sociale du gouvernement devait prendre un sérieux coup, hier soir, lors de l'examen à l'Assemblée du projet de loi sur le dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). Les députés de la majorité devaient vider le texte de son contenu. Privant 4 millions de salariés d'un embryon de représentation collective, qui leur était promis. Et consacrant le succès d'un intense lobbying patronal auprès des élus de la majorité. Le chef de file des députés UMP, Jean-François Copé, se prévalait même hier - à demi-mot - d'un soutien présidentiel, rapportant que le chef de l'Etat «*a très clairement dit que c'était à l'Assemblée de trancher cette question*». Comprendre : n'en déplaise au ministre du Travail, Eric Woerth, à l'origine du texte.

L'idée d'introduire du dialogue social dans les entreprises de moins de 11 salariés n'est pas née d'une soudaine philanthropie de la droite. Mais d'un principe constitutionnel d'égalité devant la loi. En effet, les salariés des TPE ne disposent aujourd'hui ni de délégué du personnel ni de comité d'entreprise ou de CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). En avril 2008, la CGT, la CFDT, la CGPME et le Medef ont adopté une «*position commune*» où ils affirment la nécessité d'«*élargir [...] la représentation collective*» aux salariés des TPE. Problème : le Medef et la CGPME refusent d'ouvrir des négociations. Le gouvernement rédige donc un projet de loi. Mais

alors qu'il est soutenu par trois organisations patronales (les artisans de l'UPA, les professions libérales de l'UNAPL, et les exploitants agricoles de la FNSEA), la CGT et la CFDT, le texte subit une virulente opposition du Medef et de la CGPME, qui y voient une «*mise sous surveillance des TPE*» et qui soutiennent que le dialogue dans ces entreprises se fait naturellement entre patron et salariés. Élément contestable quand on sait que la majorité des dossiers déposés aux prud'hommes proviennent des TPE.

Sondage. Que prévoit concrètement le texte ? Certainement pas d'introduire des délégués du personnel dans les TPE. Mais de mesurer l'audience des syndicats par un vote régional par Internet et par correspondance, tous les quatre ans dès 2012. Les organisations élues devant siéger, au côté du patronat, dans des commissions paritaires régionales. Pour calmer l'ire de la CGPME et du Medef, le texte n'a cessé d'être raboté, précisant que les commissions seraient facultatives, qu'elles ne pourraient pas conclure d'accords, ni pénétrer dans une entreprise sans l'aval du patron. En somme, elles suivraient l'application des conventions et accords collectifs et développeraient le dialogue social. Mais cela n'a pas suffi et, le 29 juin, en commission des affaires sociales, les députés UMP se débarrassent des commissions. «*C'est un marqueur politique, l'UMP ne se voit pas favoriser les syndicats dans les TPE*», justifie le député (UMP) Louis

Giscard d'Estaing. Quid des engagements pris dans la «*position commune*» de 2008 ? «*L'engagement c'était de réfléchir à la représentativité*», répond l'entourage de Copé. Les salariés des TPE vont se contenter, en guise de représentation collective, d'une invitation à voter tous les quatre ans. Sans que les syndicats élus ne siègent nulle part. Un simple sondage.

«Démagogie». Une vraie victoire, en revanche, pour la CGPME et le Medef. «*Ils ont fait un lobbying incroyable*, dit Alain Berlioz-Curlet, président de l'Union professionnelle artisanale (UPA) en Rhône-Alpes. *Certains parlementaires se sont fait retourner.*» Et comme le gouvernement ne s'est pas mouillé pour défendre son texte...

Dominique Dord, rapporteur UMP du projet de loi, regrette la «*démagogie*» qui a entouré la discussion du projet, où «*certaines députés ont craint de se faire taxer de droite molle qui donne sa voix aux syndicats*». «*On aimerait bien être démenti sur notre vision du syndicalisme*, ironise-t-on chez Copé. *Mais quand on voit ce qu'il se passe sur les retraites, où l'on se heurte à des non, non, non... Qui est le plus rétrograde dans l'affaire ?*» Au-delà d'une vision archaïque du syndicalisme, le forcing de la CGPME et du Medef trahit des enjeux de pouvoir. Avec, en ligne de mire, les élections des chambres de métiers et de l'artisanat, en octobre. «*Ils ont peur que leur position*

dominante soit remise en cause», dit Patrick Fournier, secrétaire de l'UPA en Paca. «Il y a des enjeux économiques énormes, ajoute Claude Chapuis, de l'UPA Rhône-Alpes. Leur stratégie est d'empêcher les petites entreprises de s'organiser. Ça

arrange les donneurs d'ordre. Ils veulent nous empêcher de nous moderniser pour mieux nous exploiter.» A l'UMP, parmi ce qui reste de défenseurs du texte, on relativise l'échec. Dominique Dord : «Le texte ne mérite pas qu'on en

fasse une affaire d'Etat. Ce n'est pas l'alfa et l'oméga de la politique sociale du gouvernement.»

**Par Julia Pascual Dessin Laurent
Iolmède**

**Tous droits réservés : Libération
F799B34C81A07101454E1E600108E1777870010537F20F9C9B693F7**

Diff. 144 054 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 8 Juillet 2010

France

L'Etat met à contribution les fonds de la formation, les syndicats sont furieux

Pour stabiliser les dépenses de l'Etat en matière d'emploi et de travail, le document d'orientation budgétaire prévoit de ponctionner une partie des excédents du Fonds de sécurisation des parcours professionnels, financé pour l'essentiel par une contribution de 13 % sur les fonds de la formation professionnelle.

Un nouveau bras de fer est en vue entre l'Etat et les partenaires sociaux sur la politique de l'emploi en général et la formation professionnelle en particulier. La situation est la suivante : le budget de la mission travail et emploi, qui atteignait 11,25 milliards d'euros en loi de Finances initiale pour 2010, s'établira en 2011 à 11,37 milliards d'euros avant de baisser, les deux années suivantes, à 9,94 milliards d'euros puis 9,10 milliards, selon le document d'orientation budgétaire rendu public mardi. Si la majeure partie des 1,4 milliard d'euros de dépenses inscrites dans le plan de relance pour 2010 ne sera pas reconduite, ce n'est pas là que porte l'essentiel du conflit, l'exécutif l'ayant annoncé depuis plusieurs semaines. Il ne se concentrera pas non plus sur Pôle emploi, même si les syndicats ne voient pas d'un bon oeil la suppression des 1.000 CDD embauchés en 2010 pour faire face à la montée du chômage et la référence du document d'orientation budgétaire aux « gains de productivité importants [qui] seront réalisés par les structures du service public de l'emploi ». Il est vrai que le gouvernement promet de régler rubis sur l'ongle sa contribution de 1,36 milliard d'euros à l'opérateur public, en 2010 et en 2011, contrairement à 2009, où il l'a réduite

de 187 millions d'euros.

« Provocation »

Les tours de vis sur le financement des maisons de l'emploi, les missions locales et les contrats aidés inquiètent aussi les syndicats, mais le casus belli majeur concerne les fonds de la formation professionnelle que l'Etat veut ponctionner l'an prochain. Un « détournement de fonds », selon la CGT, qui est « une provocation », selon FO.

Le document d'orientation budgétaire fait en effet explicitement référence à la mobilisation d'« une partie des excédents du Fonds de sécurisation

le domaine de la formation professionnelle ».

« La parole de l'Etat est en jeu »

Or ce fonds doté de 1 milliard d'euros cette année est financé pour près de 90 % par un prélèvement sur la collecte des organismes paritaires de collecte agréés (OPCA), de 13 % en 2010. « La parole de l'Etat est en jeu », estime Stéphane Lardy, de Force ouvrière, qui rappelle que la réforme de la formation a prévu que les fonds non utilisés par le FPSPP soient reportés sur son budget de l'année suivante. Ce matin, le Conseil national de la formation, où siègent le patronat et les syndicats, pourrait décider d'interpeller le secrétaire



des parcours professionnels, résultant d'une montée en charge de ses dépenses modérée pour sa première année de fonctionnement » afin de financer des dépenses de l'Etat « dans

d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, sur le sujet.

L. DE C.

Jeudi 8 Juillet 2010

FRANCEsociete

16.000 suppressions de postes à la rentrée 2011

L'Éducation nationale va voir ses effectifs amputés de 16.000 postes l'an prochain dans le cadre de la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, a annoncé hier le gouvernement.

Les principaux responsables du monde éducatif ont tout de suite dénoncé « un véritable plan social » dans l'Éducation et promis une mobilisation massive à la rentrée. « C'est catastrophique. C'est un appauvrissement des ambitions éducatives de notre pays. C'est la réussite des élèves qui est mise en jeu », a affirmé Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU,

première fédération de l'Éducation.

Ces nouvelles suppressions vont avoir des effets sur les effectifs d'élèves en classe, qui vont augmenter, sur le nombre des remplaçants, qui va être à nouveau rogné, sur l'accès des jeunes enfants à la maternelle, revu à la baisse, et sur l'offre éducative en régression. Les conditions de travail des enseignants vont être plus difficiles dans la mesure où vont leur être proposées davantage d'heures supplémentaires.

Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE, première fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, a regretté que l'éducation

« ne soit pas une priorité de notre pays ».

Pour la rentrée, tous appellent à participer à la journée d'action intersyndicale du 7 septembre, lancée notamment pour s'opposer au projet de réforme des retraites. Et, fait rarissime dans l'histoire de l'Éducation, le Snes-FSU, principal syndicat enseignant des collèges et lycées, et Sud Éducation ont également lancé un mouvement de grève, le lundi 6 septembre, trois jours après la rentrée.

Protection sociale

Mercredi 7 Juillet 2010

Social-Eco

Retraités ponctionnés

Les députés UMP prônent le recours aux assurances et la hausse de la CSG pour financer la dépendance.

«A la minute où la réforme des retraites est finie (...), c'est-à-dire quelque part en octobre, j'engagerai immédiatement les consultations pour faire la réforme de la dépendance », proclamait hier Nicolas Sarkozy, lors d'un déplacement sur la santé en Seine-et-Marne. Le chef de l'état n'a rien dit de ses intentions précises en la matière. Mais un rapport de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée, voté par les seuls députés UMP le 23 juin dernier, en vue d'une réforme programmée pour la fin de l'année, annonce la couleur. Il montre que la droite n'a pas oublié de faire payer, chèrement, la crise aux retraités.

Invoquant la croissance des dépenses liées à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le rapport préconise d'aligner le taux de CSG réduit des retraités imposables (6,6 %) sur celui des actifs (7,5 %). En outre, l'ensemble des retraités, ainsi que les artisans, les professions libérales et les agriculteurs, qui en sont actuellement exemptés, seraient assujettis à la contribution de solidarité autonomie de 0,3 % (CSA déjà perçue, sur les actifs, par la suppression d'un jour férié). Ces deux mesures représentent un prélèvement d'environ 2 milliards d'euros. Autre manière de faire des économies, le rapport recommande de centrer l'APA sur les cas les plus

lourds et d'exclure de son bénéfice toute une catégorie de personnes en perte d'autonomie, classée GIR 4, représentant 500 000 hommes et femmes. L'UMP suggère également d'imposer à l'allocataire de « choisir » entre percevoir une APA à taux plein, mais en acceptant « un droit de reprise sur sa succession future », ou toucher une allocation « diminuée de moitié mais sans reprise sur sa succession ». Enfin, le rapport propose de remplacer progressivement cette prestation universelle par une assurance privée individuelle, obligatoire dès l'âge de cinquante ans.

Y. H.

Jeudi 8 Juillet 2010

France

JEANNETTE BOUGRAB PRÉSIDENTE DE LA HALDE

« La Halde va s'autosaisir de la question des retraites des femmes »

Nommée le 23 mars dernier, la nouvelle présidente de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) veut faire de l'emploi des femmes une priorité. La Halde va s'autosaisir de la question de la retraite des femmes, annonce-t-elle. Une commission spéciale chargée de réfléchir sur le sujet a été créée au sein de la Haute Autorité. Sa première tâche sera de faire des recommandations au gouvernement.

Question : La Haute Autorité a décidé de s'autosaisir sur la retraite des femmes. Pourquoi déclenchez-vous cette procédure ?

Les femmes sont les premières victimes de discriminations dans le monde du travail : salaire inférieur à ceux des hommes à poste équivalent, temps partiel subi, interruption de carrière pour élever les enfants... Ce débat sur les retraites nous permet de mettre un nouveau coup de projecteur sur cette situation inacceptable qui persiste dans le monde du travail. Et ces inégalités criantes, on les retrouve bien sûr au moment de la retraite. 76 % des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes, leur pension moyenne est inférieure de près de 40 % à celle des hommes. Plus on repousse l'âge légal, moins elles ont de chances d'avoir une pension à taux plein. Nous voulons regarder si des mesures de compensation transitoires ne pourraient pas être mises en place, s'il n'y a pas des systèmes à l'étranger dont nous pourrions nous inspirer. Nous venons de créer un groupe de

travail dont font partie des intellectuelles comme Elisabeth Badinter, des députées comme Marie-Jo Zimmermann, des représentants d'associations. Nous ferons des recommandations en septembre, lorsque le texte de loi sera examiné à l'Assemblée.

Question : Ces inégalités sont avant tout le reflet des inégalités pendant la carrière. Est-ce le rôle des retraites de les corriger ?

Comme Eric Woerth, je pense que c'est au moment de la vie professionnelle qu'il faut agir. Les retraites ne peuvent pas tout réparer, mais il serait hypocrite de nier le problème, car les inégalités de salaire et de carrière entre hommes et femmes auront encore des conséquences sur les pensions pendant des décennies. On pourrait améliorer certains mécanismes, par exemple ouvrir les pensions de réversion aux couples pacés, alors que seuls les veufs ou veuves de couples mariés y ont droit aujourd'hui. On peut également réfléchir à un cumul du minimum vieillesse avec un revenu d'activité. Nous resterons réalistes : nos propositions tiendront compte du contexte difficile dans lequel se trouvent les finances publiques.

Question : D'après un récent sondage, les femmes cadres se sentent plus discriminées que les employées. Comment l'expliquer ?

En ces temps de crise, les femmes cadres sont dans une situation de

fragilité économique qui fait qu'elles ont peur de perdre leur emploi si elles se plaignent. Pour celles qui sont dans des emplois précaires, souvent à temps partiel puisque deux tiers des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes, la situation est tout aussi difficile. Elles ont intériorisé les discriminations dont elles peuvent faire l'objet. Les inégalités qu'elles subissent ont fini par leur sembler normales. Mais elles existent bel et bien, et ce dès l'entrée dans la vie active, voire dès l'obtention des premiers stages. Un tiers des femmes par exemple sont interrogées sur le projet parental lors de leur entretien d'embauche, c'est inadmissible. Il nous faut plus communiquer sur le sujet. Lorsque la Halde a mené une campagne sur les risques de discriminations liées à la grossesse, les réclamations sur le sujet ont été multipliées par cinq.

Question : Les chiffres du chômage montrent que les hommes ont été davantage victimes de la crise. Est-ce le cas ?

Les emplois industriels, c'est-à-dire les emplois plutôt masculins, ont effectivement été durement touchés par la crise et sont venus grossir les chiffres du chômage, mais les femmes subissent la crise sous d'autres formes. Elles travaillent de plus en plus en temps partiel subi et avec des horaires de plus en plus réduits. Elles acceptent aussi de se déqualifier pour conserver un travail, notamment les femmes seules qui ont besoin de travailler, ce que les hommes font beaucoup moins. Enfin,

on observe une augmentation des licenciements sans faute réelle et sérieuse pour les femmes.

**PROPOS RECUEILLIS PAR
MARIE BELLAN ET VINCENT
COLLEN**

jeannette bougrab
présidente de la halde

Tous droits réservés : Les Echos
4096F3C180F0A30BD5901F60520871DB79508D0DA7200F46C8B5646

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 8 Juillet 2010

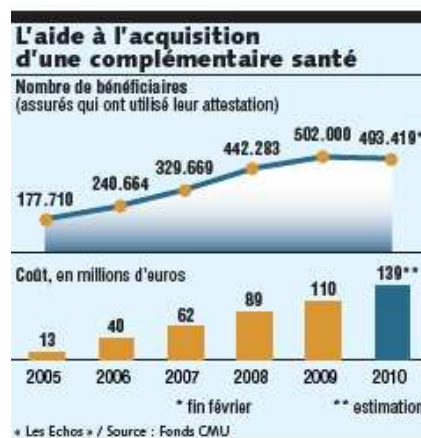
France

L'aide à l'acquisition d'une assurance complémentaire santé bientôt améliorée

Le seuil de revenus à respecter pour pouvoir bénéficier de l'aide à l'acquisition d'un contrat avec une mutuelle, assurance ou institution de prévoyance sera relevé en 2011. Coût de cette amélioration : 45 millions d'euros.

En pleine réforme des retraites, le gouvernement n'a pas l'intention de demander un effort supplémentaire aux Français pour améliorer les comptes de l'assurance-maladie dans l'immédiat. Le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2011 ne devrait pas comporter de mesure touchant directement au portefeuille des malades. Au contraire, quelques mesures en leur faveur, peu coûteuses pour les finances publiques, devraient être adoptées, à commencer par une amélioration de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).

Mise en place en 2005, l'ACS est destinée aux personnes dont les revenus sont modestes, mais trop élevés pour bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU). Y ont droit actuellement les assurés qui gagnent jusqu'à 20 % de plus que le plafond à ne pas dépasser pour la CMU, soit 761 euros par mois pour une personne seule. Le gouvernement devrait relever ce seuil à 25 % dans la prochaine loi de financement de la Sécurité sociale.



Un dispositif sous-utilisé

Ce relèvement répond à un problème en particulier : les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et du minimum vieillesse risquaient de passer au-dessus du plafond de l'ACS, car ces deux prestations ont été fortement revalorisées ces dernières années. Le coût de cette amélioration est évalué à 45 millions d'euros, ce qui porterait la dépense totale pour l'ACS à environ 180 millions d'euros en 2011.

L'aide est modulée en fonction de l'âge du demandeur : de 100 euros pour les enfants de moins de 16 ans à

500 euros pour les 60 ans et plus. Elle est plafonnée à 50 % du coût de la complémentaire. Le gouvernement a déjà mené plusieurs campagnes pour développer le recours à l'ACS. Le nombre de bénéficiaires a fortement progressé, mais reste peu élevé : moins de 500.000 personnes ont fait usage de leur chèque santé auprès d'une mutuelle, d'une compagnie d'assurances ou d'une institution de prévoyance. Soit 20 % à peine de la population qui pourraient y prétendre.

Il faut dire que, même subventionnées, les complémentaires santé restent chères. Le prix annuel du contrat pour les bénéficiaires de l'ACS atteint 764 euros par an (285 euros pour les 16-24 ans, 913 euros pour les plus de 80 ans). Après prise en charge de 50 %, le dispositif laisse donc à la charge des foyers 389 euros, ce qui représente, toujours en moyenne, 4 % de leur revenu annuel. Et ces contrats offrent souvent des niveaux de garanties « nettement moins élevés » que la moyenne, observe le fonds CMU.

VINCENT COLLEN

MEDIAPART

Mardi 6 Juillet 2010

Economie

Eric Woerth peut-il rester le ministre des retraites?

Êtes-vous un ministre «affaibli», lui a demandé Laurence Ferrari sur TF1? Non, dit Eric Woerth, qui veut rester le ministre des retraites. Mais en a-t-il vraiment les moyens?

«Et si on mettait Escalettes au ministère du travail?» La plaisanterie a bien fait rire, hier, les dirigeants de la CFDT réunis pour la traditionnelle réunion du lundi matin. Mais officiellement, aucun responsable syndical, à la CFDT ou ailleurs, n'entend demander la démission du ministre du travail, de plus en plus mis à mal par les révélations successives dans l'affaire Bettencourt, et ce mardi encore par les propos de l'ancienne comptable de l'héritière de L'Oréal. Pas question de mélanger les genres, disent à l'unisson les syndicalistes, qui préfèrent parler d'emploi, de crise, et surtout de retraites.

Pour autant, l'hypothèse d'un changement de ministre est dans toutes les têtes syndicales. «Tenir va être compliqué pour lui», estime un cadre de la CGT. «Il peut difficilement arriver dans cet état devant le Parlement, en septembre, pour défendre ce texte technique et complexe, qui nécessite une totale concentration sur le sujet», dit-on à la CGC. Plusieurs évoquent, mais sans conviction, la piste Xavier Bertrand, ministre du travail de 2007 à janvier 2009. «S'il faut changer de ministre au pied levé, alors cette piste est assez crédible», dit un responsable syndical. L'intéressé dément pourtant tout intérêt pour le poste: comme l'explique le journaliste et blogueur Marc Landré, si Woerth saute, c'est la réforme qui saute avec lui.

Mardi soir, sur TF1, le ministre Woerth a donc une nouvelle fois exclu de démissionner: «Je n'ai pas de raison de démissionner, si je démissionne je leur donne raison», a-t-il répondu, véhément, à une Laurence Ferrari pugnace. Affirmant

même qu'il n'avait «jamais» songé à quitter son poste. Un peu plus tôt dans la journée, le chef de l'Etat l'avait à nouveau soutenu, évoquant des «calomnies», une «chasse à l'homme»...

Balayée par l'actualité, la réforme des retraites n'est pas du tout enterrée. Au contraire. Eric Woerth entend bien être l'homme de cette réforme, «la plus importante du septennat», a-t-il estimé sur TF1 - il fallait bien entendu comprendre «quinquennat».

«On tente de me briser, d'affaiblir le président de la République et de m'affaiblir au moment où je mène la réforme la plus importante, l'une des réformes les plus importantes du septennat.» Êtes-vous un ministre «affaibli», lui demande la présentatrice de TF1? «Non, je discute avec les syndicats, je discute avec l'Assemblée nationale[...], je ne suis pas du tout affaibli, je présenterai la réforme des retraites au conseil des ministres le 13, devant l'Assemblée nationale à partir du 20 et du 23 [juillet] en commission, et le 6 septembre à l'Assemblée nationale.»

Pour être discuté dès septembre devant les députés, le projet de loi doit en effet être présenté mercredi 13 juillet en conseil des ministres, après avoir été avalisé (consultations de pure forme) par le conseil supérieur de la fonction publique et le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse. Pressé de questions ce mardi à l'Assemblée nationale sur le fond du dossier par des députés du PC et du parti de gauche, Eric Woerth a réaffirmé son credo: «Notre réforme est juste et équilibrée.» L'argumentation ne varie donc pas d'un iota.

-> **Consultations discrètes rue de Grenelle cette semaine**

Du reste, les consultations continuent entre le gouvernement et les syndicats, même si le ministre a un peu la tête ailleurs. Toute cette semaine, les négociateurs des centrales syndicales seront discrètement reçus au ministère du travail pour discuter avec son directeur du cabinet, celui qui conduit réellement le dossier rue de Grenelle, Sébastien Proto. La CFDT a ouvert le bal ce mardi, la CFDT suit mercredi, la CGT est annoncée jeudi...

Ces rencontres n'étaient pas prévues initialement. Mais jeudi et vendredi, les négociateurs ont été prévenus d'un nouveau round de discussions. Certains se sont appelés pour vérifier qu'il ne s'agissait pas d'un piège - la CFDT voulait absolument éviter de donner le sentiment de négocier seule en coulisses, comme en 2003.

Pour plusieurs syndicalistes, ce nouveau round de discussions tient d'abord au contexte social (la forte mobilisation du 24, qui oblige le gouvernement à faire quelques gestes, même symboliques) et, bien sûr, à l'affaire Woerth/Bettencourt, qui a fragilisé le ministre. Mais beaucoup estiment qu'il ne devrait pas changer grand-chose: à la CFDT ou la CGC, on se contente d'évoquer des réunions techniques, sans grand enjeu.

Sur le fond, les syndicats ne s'attendent guère à une modification du texte substantielle d'ici le 13 juillet. Ce mardi matin, Jacques Voisin de la CFDT, rencontré à l'heure du petit noir, croyait encore pouvoir infléchir le texte. Douze heures plus tard sa négociatrice, Pascale Coton, contactée par

Mediapart à la sortie du ministère du travail, semblait ne plus trop y croire. En fait, les syndicats se projettent déjà dans les premiers jours de septembre. Ils tablent sur la mobilisation du 7, un jour après le début de l'examen du texte à l'Assemblée.

Car dans l'esprit du gouvernement, il n'est toujours pas question de revenir sur le recul de l'âge légal de 60 ans à 62 ans dès 2016, et le passage taux plein de 65 à 67 ans, mesures qui symbolisent pourtant l'injustice du projet, selon l'opposition. Le cabinet d'Eric Woerth a sérieusement limité le cadre des discussions d'ici le mois de septembre : pénibilité, carrières longues, polypensionnés (ceux qui

sont passés d'un système de retraite à l'autre et ont souvent du mal à faire valider leurs trimestres). Des sujets à la fois techniques mais très concrets, puisqu'ils concernent les salariés les plus modestes et la santé au travail. Mais là encore, rien de bien nouveau: le ministre Woerth avait accepté de remettre en discussion ces thèmes sitôt sa réforme des retraites rendue publique. C'était le 16 juin. Ce jour-là, Mediapart publiait les premières transcriptions des enregistrements effectués au domicile de Liliane Bettencourt. On connaît la suite.

Boîte noire

Le texte, publié un peu avant 21 heures, a été légèrement remanié après un contact téléphonique avec la

négociatrice CFTC.

Sur mediapart.fr

Cet article provient du site mediapart.fr sur lequel les enquêtes, analyses et reportages sont enrichis de vidéos, diaporamas, cartes interactives, liens hypertextes, etc. La version imprimée de l'article ne permet pas de mettre à disposition ces éléments et génère parfois des messages vous signalant les endroits où ces éléments apparaissent en ligne.

Mathieu Magnaudeix
contact@mediapart.fr

Tous droits réservés : Mediapart
4592939883402C0F05E217409B09B1557890E10967100591F0E9F0F

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 8 Juillet 2010

SÉCURITÉ SOCIALE : SAUVER LES PENSIONS EN TRAVAILLANT PLUS ET PLUS LONGTEMPS

En présentant son Livre vert sur l'avenir des pensions le 7 juillet, la Commission européenne s'est voulue prudente : ce document représente un point de départ, il doit, par essence, être enrichi par les différentes parties prenantes. Le commissaire Laszlo Andor (emploi, affaires sociales) s'est donc refusé à commenter les pistes privilégiées par la Commission.

« L'objectif est de souligner la complexité et la gravité qui touchent actuellement les systèmes de pension ainsi que de lancer des pistes qui aideraient les Etats membres à prendre les bonnes décisions », a-t-il déclaré. Ces pistes relèvent de trois domaines clés : 1. l'équilibre entre le travail et la retraite ; 2. vaincre les obstacles à la mobilité ; et 3. la sécurité des pensions de retraite. Mais celle qui revient comme un leitmotiv est certainement la piste encourageant les États membres à faire travailler leurs citoyens « plus et plus longtemps ». S'il réfute l'idée de procéder à une augmentation uniforme de l'âge légal de départ à la retraite jusqu'à 70 ans, comme le laissent à penser certaines rumeurs, le commissaire se défend en promouvant un ajustement progressif mais à long terme : « Il nous faut choisir entre des retraités plus pauvres, des cotisations de retraite plus élevées ou un plus grand nombre de personnes travaillant davantage et plus longtemps. Nous préférons une solution inclusive qui améliore le taux d'emploi tant pour les travailleurs âgés que pour les jeunes ». Le Livre vert compile plusieurs idées en matière d'équilibre entre le temps passé au travail et

celui passé à la retraite. Ainsi, l'ajustement automatique de l'âge ouvrant droit aux prestations de retraite suivant la progression future de l'espérance de vie constitue une solution offrant de belles perspectives. La flexibilité des modalités du travail grâce au télétravail et le perfectionnement des compétences permettraient également d'atteindre cet équilibre en maintenant les travailleurs âgés plus longtemps en poste.

Les différentes parties prenantes ont jusqu'au 15 novembre pour soumettre leur point de vue à la Commission européenne. A terme, ce Livre vert devrait aboutir à des décisions politiques et à des propositions législatives. En ligne de mire, la révision de la directive concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle (directive 2003/41/CE), qui exclut actuellement certains régimes professionnels de son champ d'application. Ou de celle relative à l'insolvabilité (2008/94/CE). Le Livre vert soulève également l'idée de créer un cadre réglementaire qui instaurerait un régime de retraite privé à l'échelle de l'Union européenne, lequel coexisterait avec les différents régimes de retraite déployés en Europe, ou l'idée d'un système de suivi au niveau de l'Union qui aiderait les citoyens mobiles à suivre l'évolution de leurs droits à la pension. « (Du reste), il s'agira principalement de recommandations plus que des prescriptions », précise le commissaire.

RÉACTIONS

Sitôt le Livre vert publié, la

Confédération européenne des syndicats (CES) a qualifié la vision de la Commission concernant l'augmentation de l'âge de la retraite d'irréaliste : « Trop nombreux sont les employeurs qui estiment que les travailleurs plus âgés tiennent trop à leurs habitudes pour pouvoir s'adapter à des environnements de travail qui évoluent rapidement, et qu'ils devraient être incités à prendre leur retraite anticipée, bien avant l'âge légal de la retraite, a déclaré John Monks, secrétaire général de la CES. () Rien ne prouve que l'augmentation de l'âge de la retraite amènera les employeurs à créer des lieux de travail encourageant les travailleurs plus âgés à rester au travail. »

L'Association AGE Platform Europe, qui représente les personnes de plus de 50 ans, accueille quant à elle favorablement le débat lancé par la Commission européenne. Mais elle craint néanmoins que ce soudain regain d'intérêt n'augmente le sentiment d'insécurité et ne crée des réticences aux réformes proposées. « Pour obtenir le soutien de l'opinion publique à ces changements, les hommes politiques devront démontrer qu'ils sont conscients des impacts sociaux des réformes proposées et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour garantir que tous pourront jouir un jour de pension adéquate, y compris les plus vulnérables ».

Livre vert et consultation : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=839&filterNews=yes>

Par Sophie Petitjean

Jeudi 8 Juillet 2010

Idées

A Long Goodbye to Bismarck ? Creating an Opportunity Society United in Diversity ?

Modèles sociaux : convergences et divergences

L'heure, pour les différents modèles sociaux occidentaux, est, depuis des décennies, à la réforme. Quels sont les mouvements à l'œuvre ? Comment comparer ? Quelles perspectives ? Trois ouvrages en anglais pour quelques jalons et interrogations.

Dans l'univers de la protection sociale, le chancelier Bismarck est connu pour avoir laissé son nom à un certain type de système : les assurances obligatoires attachées au travail. Le « politiste » (comme on dit) Bruno Palier, orfèvre français des « régimes » de protection sociale, publie les résultats d'une recherche collective sur cet Etat providence bismarckien, supposé plus rétif à l'adaptation. Ce régime est dit aussi « conservateur » (car il est là pour le maintien des revenus et des situations), « corporatiste » (car il n'est pas, en théorie, géré par l'Etat, mais par les partenaires sociaux), « continental » (car c'est en Europe continentale qu'il s'est implanté). C'est à l'analyse de ses ajustements qu'est convié le lecteur, à travers quelques pays : France, Allemagne, Autriche, mais aussi Suisse, Pologne, Hongrie. Des contraintes similaires pèsent : chômage ; mutations de la famille (qui n'est plus organisée autour de « monsieur Gagnepain » et de « madame Aufoyer ») ; nouveaux risques comme la dépendance et l'exclusion ; dualisation grandissante entre « insiders » et « outsiders » ; vieillissement et faible fécondité.

Tous ces ensembles nationaux, abordés avec une grille d'analyse commune, ont connu de fortes adaptations, depuis les années 2000, sur les fronts des retraites, de l'emploi, de la santé et de la politique familiale. Palier et ses collègues ne repèrent pas de rupture soudaine,

mais une « trajectoire de réforme », dans chacun des pays. Les transformations structurelles viennent du cumul de changements incrémentaux sur les plans de l'organisation et du financement. Palier précise des « séquences de réforme », qui ont d'abord consisté à augmenter les contributions, puis à tenter de limiter les prestations. Ensuite, des mouvements parallèles d'étatisation (du pouvoir) et de privatisation (de la couverture des risques) ont ébranlé le modèle. Pour finir, ce sont les objectifs même qui ont été transformés. Partout où des régimes de type bismarckien ont été mis en place, ils sont maintenant complétés ou concurrencés (selon les points de vue) par le bas, avec des politiques d'assistance (comme le RMI-RSA) qui s'étendent, et, par le haut, avec un recours accru (encouragé par la fiscalité) à la prévoyance. Partout également ces régimes se réorientent, plus ou moins nettement, vers la petite enfance et la jeunesse. Ils n'ont pas encore la consistance souhaitée par les auteurs réunis dans cet ouvrage, en termes d'« investissement social », mais ils ont fait montre de fortes capacités d'évolution. La leçon plus générale est que les différents régimes de protection sociale peuvent converger. Pour la France, qui oscille entre les trois logiques bismarckienne, libérale et socio-démocrate, la tendance est à l'hybridation, plus qu'à la refonte.

Deux chercheurs de la Brookings

Institution, Ron Haskins (psychologue proche des républicains) et Isabel Sawhill (économiste proche des démocrates), proposent une synthèse de leurs travaux traitant de la protection sociale américaine. Estimant qu'il est possible de faire bien mieux, ils listent cinq critères pouvant guider les politiques sociales aux Etats-Unis : des programmes en cohérence avec les valeurs américaines ; une plus grande insistance sur la responsabilité individuelle ; l'efficacité évaluée des dépenses sociales ; un ciblage des mesures sur les plus défavorisés ; la révision drastique d'un système trop compliqué qui, par prolifération des dispositifs, est devenu « un cauchemar pour les bénéficiaires comme pour les prestataires ».

Pour nos auteurs, les niveaux d'inégalité sont devenus contre-productifs. La pauvreté, qui est pourtant mesurée de manière absolue (et qui donc pourrait être absorbée par la croissance), n'a pas baissé, sauf pour les personnes âgées. La stagnation des salaires et la transformation des structures familiales expliquent le phénomène. Haskins et Sawhill plaident pour revoir la mesure américaine de la pauvreté (qui est une mesure « absolue ») et la transformer, comme en Europe, en une mesure relative. Les pauvres, aux Etats-Unis, sont, en effet, en situation favorable par rapport aux autres parties du

monde, mais pas par rapport aux autres Américains.

L'ouvrage rappelle que, à la différence de ce que croient les habitants, la mobilité sociale est plus faible aux Etats-Unis que dans d'autres pays développés comme la Finlande ou le Royaume-Uni. Ces pages décrivent aussi l'anxiété des classes moyennes face à de nouvelles formes d'insécurité que ne couvrent pas les mécanismes de protection sociale en place (insuffisance de l'offre d'accueil pour les petits enfants, fossé intergénérationnel qui s'accroît).

Au titre des recommandations, Haskins et Sawhill visent un « réajustement générationnel », une puissante simplification de l'architecture d'ensemble de la protection sociale et une réorientation des moyens vers les jeunes. Mettant en avant le triptyque « travail, famille, éducation », ils considèrent qu'il faut développer les programmes Clinton puis Bush de soutien au mariage (fiscalité avantageuse, cours dans les écoles, etc.). A ceux qui avancent qu'il s'agit d'une idée d'un autre âge, incompatible avec la culture moderne, ils rétorquent que c'est la culture moderne qui est incompatible avec les besoins des enfants. On notera aussi que leur idée de mettre plus à contribution les personnes âgées les plus aisées, en faveur des jeunes les plus pauvres et

des ménages de la classe moyenne, retentit, directement, sur des débats très français. Ce texte, qui se veut « guide pour la politique sociale des prochaines décennies », apporte, pour le moins, de la matière au débat.

L'Allemand Jens Alber et l'Américain Neil Gilbert ont dirigé un épais volume sur la comparabilité des modèles de l'Union européenne (UE) et des Etats-Unis (EU). L'hétérogénéité est de mise. Les différences au sein de l'UE sont telles qu'il n'y aurait pas grand sens à comparer les deux ensembles UE et EU.

Sur bien des points, le modèle EU pourrait être classé en bonne position des palmarès intra-UE. Pour Alber et Gilbert, qui ne rejettent pas les approches comparatives systématiques, mais qui appellent à la prudence, il serait plus valable (et plus original) de comparer, terme à terme, la situation de la Californie avec celle de la France ou de l'Allemagne. Selon les auteurs, ce sont les nouveaux entrants dans l'UE (un ensemble « social ») qui ressemblent le plus, en réalité, aux EU (un ensemble « libéral »). Du côté des rapprochements, les auteurs repèrent des mouvements tectoniques (lents et importants). Activation, individualisation, responsabilisation sont trois maîtres mots des deux côtés de l'Atlantique.

Ce travail d'experts intéressera, principalement, dans son approche et son traitement des indicateurs. La comparaison est souvent opérée à partir des parts de PIB affectées aux dépenses sociales. Or, selon les définitions et les périmètres retenus, les images ne sont pas les mêmes. Les EU se distinguent au sein de l'OCDE par des dépenses sociales brutes qui les placent dans le dernier tiers. Si l'on prend en considération les dépenses sociales nettes (après fiscalité), alors les EU se retrouvent dans le premier tiers. De surcroît, ces décalages n'indiquent pas forcément grand-chose. En effet, plus de dépenses maladie, est-ce lié à une demande plus importante ou bien à une offre plus conséquente ? Dilemme statistique important. L'ouvrage est conclu sur trois observations. L'UE, c'est d'abord de la diversité, sans claire commune identité. EU et UE sont en phase de convergence, surtout depuis les années 2000, et incarnent ensemble un modèle « occidental ». EU et UE, peut-être davantage que les Etats membres au sein de l'UE, sont « unis dans la diversité », comme le veut la devise européenne.

**JULIEN DAMON, PROFESSEUR
ASSOCIÉ À SCIENCES PO
(MASTER D'URBANISME)**

Europe et international



Edition de La Croix

Jeudi 8 Juillet 2010

Économie

Papier

La crise a conduit 17 millions de salariés au chômage dans les pays industrialisés

Le rapport publié hier par l'OCDE insiste sur le besoin d'une plus grande flexibilité du marché du travail dans les pays développés

L'ensemble des pays industrialisés réunis au sein de l'OCDE compte aujourd'hui 47 millions de chômeurs. « Mais, si l'on prend en compte les personnes qui ont renoncé à chercher du travail, le nombre réel est proche de 80 millions », estime le rapport annuel présenté hier à Paris sur les perspectives de l'emploi dans l'OCDE. « 17 de ces 47 millions de personnes n'étaient pas au chômage quand la crise a éclaté en 2008. C'est la face humaine de la crise et c'est une tragédie. Les programmes pour protéger les emplois et pour en créer de nouveaux doivent être une priorité », a résumé hier Angel Gurría, le directeur général de l'OCDE.

En deux ans, la crise a fait passer le taux de chômage des pays industrialisés de 5,8 % à 8,6 %. Ce taux actuel paraît être un pic. « Les données récentes tendent à indiquer que le chômage a peut-être atteint son point le plus haut, mais il ne devrait reculer que lentement », précise le rapport. Ce taux moyen recouvre de fortes disparités entre les 20 % du taux de chômage en Espagne et les 3 % de la Corée du Sud ou des Pays-Bas.

L'orage économique passé, les conditions d'une reprise du marché du travail ne semblent pas réunies. La croissance actuelle reste très faible et ne permet pas de créations d'emploi en grand nombre.

Aux États-Unis, le taux de chômage

baisse légèrement, mais parce que certains ont renoncé à chercher un emploi. La moitié des chômeurs américains n'ont pas été employés dans les six derniers mois. « Il y a un vrai risque de perdre contact avec le monde de l'emploi, particulièrement pour les jeunes », souligne Angel Gurría.

Un jeune Espagnol sur deux est au chômage, un jeune Français sur trois. La crise actuelle, comme les précédentes, a touché les jeunes, les salariés les moins qualifiés, les immigrés et les intérimaires. Elle a eu trois conséquences nouvelles : « les hommes ont plus souffert que les femmes, les salariés qualifiés ont été touchés et les salariés les plus âgés ont été moins concernés », constate John Martin, directeur à l'OCDE.

Deux explications à cette dernière constatation : le secteur de la construction, touché en priorité par la crise, emploie peu de salariés âgés ; d'autre part, dans les pays anglo-saxons où les retraites dépendent de fonds de pension, des salariés ont décidé de repousser leur départ à la retraite, leurs pensions s'étant fortement dévalorisées avec la chute des marchés.

Pour lutter contre le chômage, l'OCDE prône la flexibilité du marché du travail. « Il n'est pas bon d'avoir un groupe de salariés très protégés et un autre qui accumule les contrats à durée déterminée. Cela discrimine les jeunes, par exemple.

Par ailleurs, cette forte protection sociale fait hésiter les employeurs à recruter », explique Angel Gurría.

Aujourd'hui, les politiques en faveur de l'emploi se heurtent à la nécessité de réduire les déficits publics. L'Allemagne, l'Italie ou la Grande-Bretagne ont annoncé des programmes d'ajustements budgétaires. Le rapport de l'OCDE recommande de continuer à aider ceux qui cherchent un emploi activement et ceux qui risquent de basculer dans l'extrême pauvreté. Ces économies budgétaires doivent aussi préserver « les graines de la croissance de l'avenir », c'est-à-dire la recherche et développement, l'éducation et les technologies vertes. En France, le rapport estime que le chômage pourrait commencer à baisser, mais « timidement », et il rappelle que le chômage de longue durée y est « l'un des plus élevés » des pays développés. Certes, depuis le début de la crise, le taux de chômage français a connu une « augmentation plus faible que celle observée dans les pays de l'OCDE », mais la France « partait d'une situation relativement défavorable. »

Le rapport qualifie toutefois de « bonnes initiatives » le soutien au recrutement en apprentissage ou de « franc succès » la mesure dite « zéro charge » exonérant de cotisations patronales pendant un an le recrutement de salariés dans les très petites entreprises.

La crise a eu trois conséquences nouvelles sur le chômage : « les hommes ont plus souffert que les

femmes, les salariés qualifiés ont été touchés et les salariés les plus âgés ont été moins concernés ».

PIERRE COCHEZ

Tous droits réservés : La Croix
F29BE3528EE06B0DA5521B902907919C7530C207B70109AC08D39EC

[Retour Sommaire](#)

Le Monde

Jeudi 8 Juillet 2010

Contre-enquête

Décodage

L'Allemagne est-elle un modèle ?

Jusqu'où mènera-t-elle sa politique de rigueur ? Quels sont les trompe-l'oeil et les vertus de son économie ?

Les uns s'extasient sur son " modèle ", les autres brocardent ses " fausses vertus ". L'Allemagne et sa politique économique récoltent tour à tour louanges et griefs. Berlin, de son côté, se pose volontiers en exemple en matière de rigueur budgétaire au moment où le gouvernement doit adopter, mercredi 7 juillet, un ambitieux plan d'assainissement de ses finances publiques.

Mais " l'exemplarité " allemande n'a pas l'heur de plaire à tout le monde. Ces dernières semaines, la charge des critiques est montée d'un cran. Résumée par cette affirmation sans concession de l'investisseur américano-hongrois George Soros, fin juin, lors d'une conférence à Berlin : " *La politique économique allemande est un danger pour l'Europe.* "

Des deux côtés de l'Atlantique, on s'inquiète et s'agace d'une Allemagne à la stratégie revendiquée : désendettement, maîtrise des coûts salariaux, gains de compétitivité pour exporter tous azimuts. Une Allemagne qui serait devenue la Chine du Vieux Continent, en dopant son commerce extérieur au détriment de sa consommation et aux dépens de ses partenaires. Bref, une Allemagne mercantiliste qui ferait cavalier seul en Europe.

Une nécessité, un succès : la compétitivité, les exportations Les Allemands ne se réclament pas d'un modèle libéral mais de la sacro-sainte

soziale Marktwirtschaft, l'économie sociale de marché. Faire le choix de la modération salariale est d'abord né des impératifs de l'histoire : restaurer une compétitivité ébranlée par le choc de la réunification. Maintenir en ordre de marche ces grosses PME aux ouvriers qualifiés dont s'enorgueillit le pays.

Les syndicats ont joué le jeu, désireux de préserver l'emploi et guidés par une tradition de dialogue social apaisé. Côté politique, les réformes de flexibilisation du marché du travail lancées par l'ancien chancelier social-démocrate Gerhard Schröder ont accentué la tendance.

Le tassement des coûts de production s'est accompagné d'un formidable rebond des exportations, qui représentent aujourd'hui près de la moitié du produit intérieur brut (PIB). L'Allemagne est le seul grand pays européen à avoir stabilisé sa part sur le marché mondial et à l'élargir dans la zone euro. " *Mais le prix n'est pas, et de loin, notre seule force* " , insiste André Schwarz, porte-parole du BGA, l'association des exportateurs allemands.

M. Schwarz souligne le rôle du *Mittelstand*, ce tissu de moyennes et grosses entreprises très innovantes, souvent spécialisées dans un marché de niche. " *Notre principal débouché est l'Europe mais aussi, et de plus en plus, les pays émergents qui sont demandeurs de nos produits à haute valeur ajoutée, notamment les biens d'équipement* " , explique-t-il.

Ainsi, comme le fait remarquer l'équipe de recherche économique de Natixis, dans une note datée du 4 juin, " *la réussite à l'international est impressionnante : malgré une population seize fois moindre, les exportations allemandes sont équivalentes à leurs homologues chinoises* " .

Des échecs : la montée des inégalités et une croissance molle Mais ces succès à l'export se paient par une demande intérieure atone. Car la stratégie allemande s'est globalement traduite par un renforcement significatif des profits des entreprises au détriment des salaires. Les rémunérations stagnent, outre-Rhin, depuis plus de dix ans. Le fossé entre les riches et les pauvres se creuse, la classe moyenne s'érode.

Dans un pays où le smic n'existe pas, d'innombrables études s'alarment de l'augmentation constante du secteur des bas revenus depuis la fin des années 1990. En choisissant de s'attaquer aux déficits budgétaires via une hausse de trois points de la TVA, en 2007, Berlin a contribué à pénaliser encore davantage la consommation.

Au sortir de la crise, la croissance allemande affiche un dynamisme étonnant. Mais le bilan, sur plus de dix ans, est plutôt mitigé. Le champion européen des exportations a connu une progression annuelle de son PIB de 1,1 % en moyenne entre 1996 et 2009, contre 1,7 % pour la

zone euro et 1,8 % pour la France. " *Mais les Allemands préfèrent avoir moins de PIB et plus d'emplois qualifiés,* affirme l'économiste Patrick Artus. *Leur politique est industrialiste, tournée vers le haut de gamme, et pas consumériste. Quand on leur dit de stimuler la consommation, ils répondent que la population ne le réclame pas. "*

Certains détracteurs du modèle allemand soulignent aussi que les exportations n'ont généré que peu de valeur ajoutée outre-Rhin. Notamment à cause d'un fort recours à l'"outsourcing", en d'autres termes l'externalisation d'une partie de l'industrie vers l'Europe de l'Est et les pays émergents. Force est de constater que la production manufacturière ne progresse pas aussi vite que les exportations. " *Plus qu'une puissance industrielle, l'Allemagne est devenue une puissance de l'import-export ! "* , fait remarquer, sarcastique, l'économiste Philippe Brossard.

Ses propres règles Le commerce extérieur de la première puissance économique européenne fonctionne donc à plusieurs vitesses : équilibré dans le reste du monde - voire en déficit avec la Chine ou même avec la République tchèque - mais dégageant des excédents colossaux au sein de la zone euro. Ses voisins, France en tête, l'accusent de mener une politique " non coopérative ", en comprimant les salaires et en refusant

de baisser davantage les impôts. Bref, en bridant les importations à destination du marché allemand. L'annonce d'un plan d'économies destiné à diviser par deux le déficit structurel en quatre ans a ravivé les critiques. L'Allemagne chercherait-elle à plonger l'Europe dans la déflation ?

Ces reproches passent mal à Berlin. " *La compétition ne se fait pas qu'à l'intérieur de l'Europe. S'il faut réduire notre compétitivité pour l'aligner sur les plus faibles, ce sont tous les pays européens qui vont perdre dans la compétition internationale "* , s'agace-t-on dans l'entourage de la chancelière Angela Merkel. Quant à l'obsession tant décriée de la rigueur, " *nous connaissons cette année le plus gros endettement de notre histoire et nous cherchons simplement à nous mettre en règle avec le pacte de stabilité "* , rétorque-t-on.

Eprouvé par l'hyperinflation des années 1920 et le coût de la réunification, le pays a sacralisé la lutte contre les déficits jusqu'à en faire une obligation constitutionnelle. Il se prépare aujourd'hui à un défi angoissant, inconnu en France : une démographie en déclin, qui fait de l'assainissement des finances publiques une nécessité. L'Allemagne ne cherche pas tant à imposer son modèle qu'à pouvoir suivre ses propres règles. Elle revendique le droit de s'occuper

moins d'Europe et plus d'elle-même.

Marie de Vergès

Allemagne : destination des exportations

Les exportations allemandes à destination des pays émergents sont aujourd'hui les plus dynamiques. Mais les principaux clients de l'Allemagne restent les pays de l'Union européenne et de la zone euro, au premier rang desquels la France. C'est essentiellement avec ces partenaires traditionnels que Berlin réalise ses excédents commerciaux, qui se sont envolés depuis le milieu des années 1990. Les produits allemands y ont bénéficié de l'essor de la demande interne.

Prévision du déficit public

L'Allemagne disposait, avant la crise, de comptes publics presque équilibrés ; son déficit s'est donc moins gravement creusé que celui de la France sous l'effet de la récession et des plans de relance. Berlin comme Paris visent à le ramener, d'ici à 2013, sous le seuil de 3 % du produit intérieur brut (PIB), limite fixée par les critères de Maastricht.